

AGPB contact

Le journal d'information de l'Association
générale des producteurs de blé et autres céréales

N° 6 Octobre 1998

Rebond

Bizarre, bizarre

//

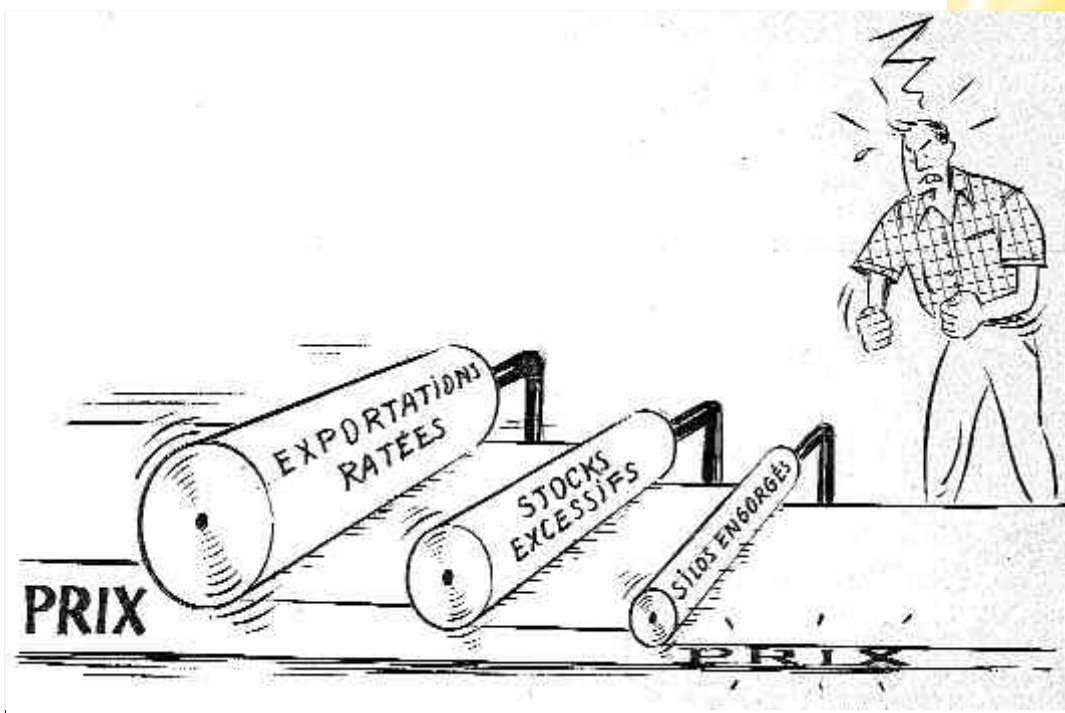
La Commission
européenne voudrait
que chaque État-

membre paie directement
25 à 30 % des compensations
aux agriculteurs –en grandes
cultures, en viande bovine
et peut-être demain en lait– au
lieu que le budget agricole des
Quinze les supporte intégrale-
ment. Le Ministre français
de l'Économie et des Finances
n'y serait pas hostile. Bizarre.

Certes le budget européen
aurait moins de besoins et
la contribution de la France
y serait allégée. Mais cette
économie serait inférieure
de quelques milliards à ce que
notre budget national devrait
déboursier de l'autre côté.

Peut-être certains estiment-ils
qu'à terme, étant directement
maîtres de la dépense, ils seront
mieux armés pour la réduire.
Gare alors à notre agriculture !

■ LE COMITÉ DE RÉDACTION



TENDANCES

Prix : arrêter le laminoir

Stock de report surabondant et récoltes
records : pour éviter "l'engluement" des prix,
l'Europe doit exporter beaucoup.

La chute des prix du blé,
cette année, résulte d'un
engrenage. Et cet engre-
nage, il faut y mettre fin
pour éviter de revivre la
même situation à la récolte
1999. Par manque de dili-
gence de la Commission,
nous le savons, l'Europe n'a pas

exporté suffisamment sur le mar-
ché mondial après la récolte
1997. Aussi a-t-elle abordé les
moissons 1998 avec des stocks
artificiellement gonflés (+ 40,5 %
au 30/6/1998 par rapport au
30/6/1997).

Cet été, au moment où est arrivée
la récolte record, les silos étaient
Suite page 2



Suite de la page 1

encore largement remplis et il a donc fallu vendre dans l'urgence. Or, jusqu'au 1^{er} novembre, le prix ne dépend que de l'offre et de la demande : c'est à cette date seulement qu'est réglementairement ouverte l'intervention, le mécanisme européen de garantie de prix aux coopératives et négociants.

Tout doit être fait dès maintenant pour éviter que le même scénario ne se reproduise en 1999.

Les données sont simples. La production de céréales des Quinze atteint cette année 209 millions de tonnes environ, chiffre record. A cela devraient s'ajouter 5,5 Mt d'importations. Soit au total des disponibilités de 214,5 Mt. Les débouchés sur le territoire européen sont estimés à 177 ou 178 Mt dont 110 destinés à l'alimen-

tation animale. Compte tenu de ce que nous venons de vivre, il est hors de question que les 37 ou 38 Mt restants aillent autre part qu'à l'exportation. L'Europe a prouvé par le passé qu'elle pouvait exporter sans problème des volumes aussi élevés

- 37,4 Mt pendant la campagne 1992/1993 - et les accords commerciaux internationaux (GATT) lui laissent la marge nécessaire pour mettre les moyens budgétaires qu'il faut pour vendre sur le marché mondial.

Oui, il faut que la Commission persiste à accorder des certificats d'exportation au même rythme que fin septembre (850 000 tonnes par semaine). Elle parviendra ainsi à casser l'engrenage dans lequel elle a mis les agriculteurs cette année.

L'Europe
a au Gatt
la marge
nécessaire
pour
exporter.

DOSSIER

Semences de ferme, suite

Comme elle l'avait annoncé, depuis deux à trois semaines, la Sicasov adresse aux agriculteurs des formulaires de déclaration d'utilisation de semences de ferme.

Les obtenteurs ont certes droit à être rétribués pour l'utilisation de semences de ferme. C'est la loi.

Par ailleurs, c'est nécessaire à la poursuite de la recherche variétale. Mais, pour l'AGPB, cette rétribution ne peut passer que par un prélèvement payé par tous, avec déduction des royalties acquittées lors de l'achat de semences certifiées. Ce prélèvement ne saurait être supérieur à 30 % des dites royalties et la profession agricole devrait avoir un droit de regard sur les sommes perçues. Par exemple, une partie pourrait servir à abaisser le prix des semences certifiées.

À cela, il faut ajouter quelques informations d'ordre plus pratique.

Premièrement, le formulaire de déclaration de la Sicasov n'a pas le même caractère qu'un formulaire de déclaration de revenus qui, lui, doit être obligatoirement complété et retourné en date et en heure, sous peine de sanction. D'un point de vue juridique, les

obtenteurs ne peuvent être assurés de parvenir à leurs fins qu'en mettant en œuvre des procédures plus lourdes, donc plus dispendieuses et plus lentes, ce qui rend leur démarche moins efficace que le système de prélèvement proposé par la profession agricole.

Deuxièmement, il faut le rappeler, la Sicasov ne demande de déclarer qu'un nombre limité de variétés, comme l'indique son barème.

Pour le moment, en effet, la reconnaissance du droit au réensemencement contre rétribution de l'obtenteur n'est mise en pratique que pour les variétés inscrites au catalogue européen des variétés. Ce catalogue ne comprend pas, par exemple, des variétés comme Soissons et Tremie.

Troisièmement, il est incohérent de demander de retourner le formulaire en blanc quand l'agriculteur ne recourt pas à des semences de ferme. Le renvoi du formulaire n'a de sens que si ce dernier doit servir à établir une facture. S'il n'y a pas lieu à facturation, il ne peut avoir lieu à renvoi.

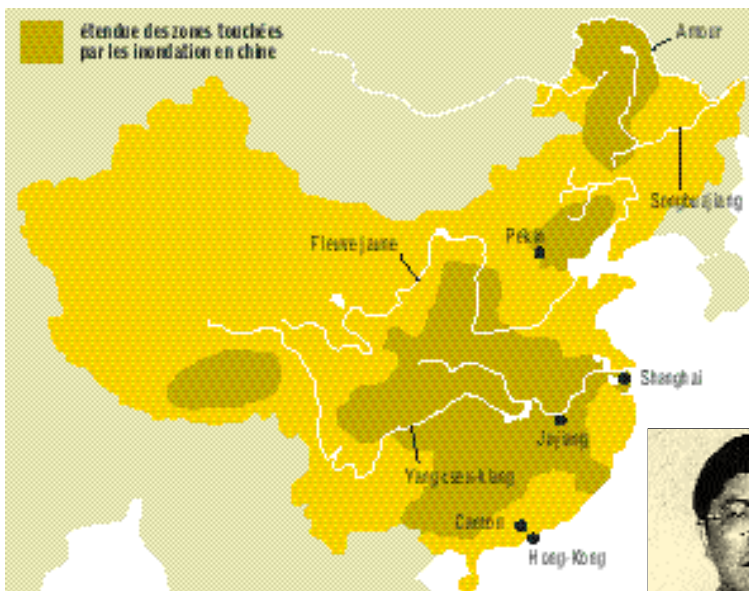
Actions

Sous la bannière de l'AGPB

Le 8 septembre, 300 adhérents de la FDSEA de l'Ile-de-France sont venus manifester sous la bannière AGPB devant les bureaux de la Commission européenne à Paris. Ils voulaient exprimer leur colère face à la dégradation actuelle des cours. Pour Bertrand CAFFIN, Vice-Président de la

FDSEA, "l'AGPB est la seule organisation syndicale aujourd'hui à pouvoir défendre efficacement la cause des céréaliers face aux enjeux internationaux et européens". "Il faut qu'elle soit renforcée en tant que véritable porte-parole des céréaliers français", ajoute-t-il. D'où la forme de l'action menée le 8 septembre.





Monsieur Li Zhao Yu.

Interview

Inondations : la Chine passe du riz au blé

Entretien avec LI ZHAO YU, représentant à Pékin de notre organisme de promotion à l'export.

Monsieur Li, peut-on évaluer les dégâts des inondations en Chine pour les céréales ?

M. Li : Oui pour le riz, dont la récolte est terminée depuis le mois d'août. 21,5 millions d'hectares de riz ont été touchés, soit le cinquième des terres arables chinoises. Il s'agit surtout de rizières situées autour de la partie orientale du Yang-tseu-kiang, le fleuve bleu. La production devrait être inférieure de 50 millions de tonnes aux 180 millions de tonnes récoltées en année normale. Les régions à maïs et à soja, dans le nord-est du pays, sont également affectées. Mais la récolte s'étant achevée fin septembre, le niveau des pertes n'est pas encore évalué. Quant au blé, cultivé dans la partie centre nord du pays et sous le cours inférieur du fleuve jaune, le Huanghe, il a été épargné par l'eau.

Quel impact cela va-t-il avoir sur l'approvisionnement du pays ?

M. Li : On va puiser dans les stocks, qui étaient volumineux – environ 170 millions de tonnes – et essentiellement constitués de riz et de maïs.

Considérés comme stratégiques, les stocks ont bénéficié de travaux de protection spéciaux de la part de l'armée. Ils n'ont pas trop souffert des inondations.

Par ailleurs, la Chine va agir sur son commerce extérieur. Les exportations de maïs effectuées traditionnellement par le Nord-Est ont été suspendues. Elles s'étaient élevées à 7 millions de tonnes pour la campagne 1997-1998. Il est possible aussi que les importations de maïs par les ports du Sud (soit près de 2 millions de tonnes pour la campagne 1996/1997) s'accroissent. Enfin, les importations de blé vont

augmenter sensiblement par rapport à l'année dernière, même si cette céréale a été épargnée par les inondations. En rythme annuel, elles pourraient passer de 5 à 8 Mt. Comme il y aura moins de riz, les gens consommeront plus de blé. Le terrain est prêt. Déjà dans le Sud du pays, les jeunes se tournaient volontiers vers des produits à base de farine – galettes, nouilles, pain-vapeur, pain français – pour des raisons à la fois de prix, de goût, de commodité et ... de mode.

Dans ce contexte, quelles sont les chances de la France de vendre du blé à la Chine ? Quel rôle peut jouer France-Chine Céréales à cette occasion ?

Elles sont réelles si le Gouvernement français en manifeste clairement et fermement la volonté. La vente de céréales à la Chine a toujours eu un aspect très politique. La visite de M. Strauss-Kahn en Chine à la fin du mois d'août et celle de M. Jospin fin septembre étaient à cet égard très importantes. Bien sûr, il faut que le secteur céréalier français développe sa communication auprès des milieux chinois de l'importation et de la meunerie, qu'il fasse connaître son blé et les manières de le cultiver. C'est le rôle de France-Chine Céréales. Mais, en dehors des achats de blé canadien et australien, qui s'imposent d'eux-mêmes à cause d'impératifs qualitatifs, le facteur décisif reste avant tout politique.

La France a fort à faire à cet égard. Le gouvernement américain s'implique, en effet, beaucoup dans la vente de produits agricoles à la Chine. Il y a d'ailleurs sept attachés agricoles à l'Ambassade américaine de Pékin.

Agenda

Les rendez-vous de l'AGPB

7 octobre

Journée de travail avec les animateurs Céréales / Grandes Cultures des FDSEA.

Céréales, organisée par Céréaliéristes de France. Paris.

3 novembre

Participation au colloque sur la réforme de la PAC, organisé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

22-23 octobre

Défi Blé 98, 3^e Rencontre internationale du Blé et des

Des silos pour renforcer l'intervention

1

L'intervention ne commence que le 1^{er} novembre. Il faut donc pouvoir stocker suffisamment.

Le prix d'intervention des céréales, comme l'expliquait AGPB-Contact n° 2, est le prix plancher payé par l'Europe aux organismes de collecte – coopératives et négociants – quand ils ne peuvent trouver mieux sur le marché.

En France, l'organisme chargé de gérer l'intervention est l'Onic. Les marchandises qui lui sont apportées à ce titre sont entreposées dans des silos qu'il loue.

Les seules limites à l'intervention tiennent à sa période de mise en œuvre (du 1^{er} novembre au 31 mai) et au respect de critères de qualité minimaux. Il n'y a pas de plafonds de tonnages.

Cependant, si l'intervention constitue une garantie importante, il faut être en mesure d'attendre jusqu'au 1^{er} novembre pour en bénéficier. D'où la nécessité pour les organismes de collecte de pouvoir stocker suffisamment les récoltes.

2

Il est nécessaire de pouvoir faire face à la fois à des stocks de report élevés et à une récolte abondante.

La capacité des organismes de collecte à attendre l'ouverture de l'intervention dépend de la place dont ils disposent à la moisson.

Si la récolte précédente s'est vendue sans trop de difficulté, il n'y a guère de problème de place. En revanche, s'il y a eu beaucoup

d'intervention, la situation peut devenir compliquée. Il est en effet possible, dans ce cas, que l'Onic n'ait pas trouvé suffisamment d'espace pour enlever rapidement des organismes de collecte les volumes offerts à l'intervention et qu'il les ait laissés sur place.

Si la récolte nouvelle est abondante, les organismes de collecte risquent d'être confrontés à un problème de manque de place et d'être obligés de vite pratiquer des ventes de "dégagement". L'intervention n'étant pas ouverte, le prix peut plonger. C'est le scénario que nous vivons cette année.

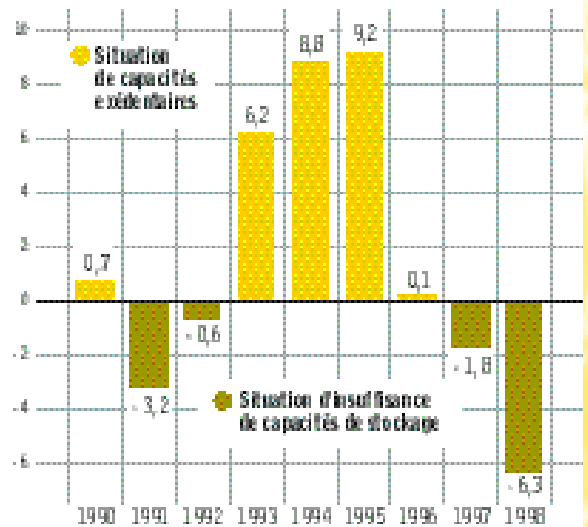
3

Un programme pluri-annuel de nouvelles capacités de stockage débute en France.

Avec les deux dernières récoltes, le rendement du blé en France a rejoint le rendement tendanciel (+ 1,2 q/ha/an en moyenne). Il lui était resté inférieur depuis la réforme de la PAC et la construction de capacités de stockage avait fortement ralenti.

Aujourd'hui, ces dernières sont inférieures au potentiel de récolte de grains et l'on voit quelles peuvent en être les conséquences. C'est pourquoi la profession céréalière démarre un programme de construction de silos de plusieurs millions de tonnes, avec l'espoir d'augmenter les capacités d'environ 2 millions de tonnes d'ici la prochaine récolte.

Evolution des capacités de stockage au regard de la production (en millions de tonnes)



À votre écoute

M. Sauron, Eure-et-Loir.

Pourquoi le prix mondial du blé est-il aussi bas ?

Ce n'est pas à cause de la production, ni des stocks. Avec 593 millions de tonnes, la récolte 1998 de blé dans le monde devrait être inférieure à la consommation (602 Mt) et les stocks de report de la campagne précédente n'avaient rien d'excessif. Les raisons sont autres. D'abord, de nombreux pays importateurs d'Asie et bien d'autres aussi sont aujourd'hui confrontés à un manque de disponibilités financières. D'où un effet déflationniste. Ensuite, la nouvelle législation agricole américaine assure aux "farmers" vendant au-dessous du prix garanti une subvention compensant la différence. Cette sorte d'incitation au non-stockage a un effet dépressif supplémentaire sur les cours. Enfin, la crise financière internationale n'épargne pas plus les bourses de marchandises que celles de valeurs. Les spéculateurs ont perdu une partie de leurs moyens et ne soutiennent plus les cours sur les marchés à terme.